

MARS 2026

NOTE DE MÉTHODOLOGIE CENTRALE

MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE DE L'ÉTUDE

Chaire Economie circulaire et métabolisme urbain
Métropole du Grand Paris
Société des Grands Projets

SOMMAIRE

Introduction et objectif de l'étude 3
1. État des lieux de l'intégration de l'économie circulaire dans le marché des travaux français 4
1.1. Catégorisation du marché des travaux français 4
1.2. Une intégration inégale des piliers de l'économie circulaire dans les appels d'offres 6
1.3. Critères d'attribution : une pondération variable de l'économie circulaire dans les AO analysés 7
1.4. Maturité du marché : analyse des projets réalisés des opérateurs économiques du BTP incluant des critères de l'économie circulaire 7
2. Intégrer l'économie circulaire de manière efficace dans un marché de travaux 10
2.1. Analyse de la pondération accordée à l'économie circulaire sur le marché des travaux 10
2.2. Comment pondérer efficacement l'économie circulaire dans un marché de travaux 11
Enseignements des CPDMA : une pondération structurante et transposable 11
Recommandation de pondération équilibrée de l'économie circulaire dans les AO 12
2.3. Critères d'attribution de l'économie circulaire : exemple d'un marché de déconstruction 14
2.4. Évaluer la qualité des réponses des candidats sur le critère de l'économie circulaire dans un appel d'offres 16
2.5. Evaluer et suivre la performance du candidat retenu sur les critères d'économie circulaire 18
3. Références 20
4. Table des figures et tableaux 20

Introduction et objectif de l'étude

En générant plus de 70 % des tonnages de déchets des activités économiques en 2020 (ADEME, 2023), le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) se positionne comme un contributeur majeur aux déchets en France, occupant ainsi une position stratégique pour la transition vers une économie circulaire (EC).

Dans ce contexte, les achats, et plus particulièrement ceux réalisés par les acteurs publics, jouent un rôle crucial. Ils représentent un levier économique significatif pour orienter les pratiques vers une économie plus durable. Selon l'Observatoire économique de la commande publique (OECP), le montant total des marchés publics a atteint un niveau record de 160 milliards d'euros en 2022[1], soit plus de 6 % du PIB de la France[2]. Parmi ces dépenses, 27 % étaient consacrés aux travaux. Ces chiffres soulignent l'importance des acteurs publics dans la transition écologique.

L'appel d'offres

L'appel d'offres selon le code de la commande publique, est « *la procédure par laquelle l'acheteur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats* » (Légifrance, 2024). Cependant, cette définition est à nuancer : les évolutions législatives depuis 2004 encouragent la prise en compte de critères environnementaux et sociaux.

Il comprend un cahier des charges détaillé (décrivant le projet, ses objectifs ainsi les exigences et les attentes de l'organisation), une publicité pour assurer la transparence et favoriser la concurrence, ainsi que des critères précis pour évaluer les offres des prestataires.

À la différence des marchés publics, il n'existe pas d'obligation légale pour les marchés privés de passer par une procédure d'appel d'offres, comme le précise l'article 1102 du Code civil. Cette situation offre aux entreprises privées une flexibilité accrue dans leurs processus d'achat, leur permettant d'adapter leurs pratiques en fonction de leurs besoins spécifiques

Le contexte législatif autour des achats circulaires s'est intensifié ces dernières années. La loi AGEC, adoptée en février 2020, marque un tournant majeur en luttant contre le gaspillage, en favorisant le réemploi et en réduisant l'impact environnemental des produits grâce à la consommation de biens durables et recyclés. Pour donner corps à ces engagements, le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 (Légifrance, 2021) qui découle de l'article 58 de la loi AGEC, impose aux acheteurs publics d'acquérir entre 20 et 40 % de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou de matières recyclées dans 17 catégories de produits. Cette obligation vise à intégrer des pratiques d'achat plus responsables dans les politiques publiques, tout en accélérant la transition vers une économie circulaire.

Plusieurs initiatives ont également été mises en place pour encourager et faciliter les achats circulaires. L'INEC a lancé fin 2018 le programme « Achats Circulaires et Solidaires », visant à intégrer l'économie circulaire dans les politiques d'achat des acteurs publics et privés. De son côté, l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) publie régulièrement des méthodologies et des guides pratiques sur les achats responsables, incluant des recommandations spécifiques pour intégrer l'économie circulaire dans les marchés publics. Il propose également un baromètre annuel qui évalue les tendances en matière d'achats responsables, fournissant des données pertinentes pour les acteurs du BTP, ainsi que des outils d'aide à la décision comme le Cahier des Clauses Véritables (CCV). Le GIP Maximilien, avec sa Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux (MAPCE), sensibilise les acheteurs publics en Île-de-France à l'économie circulaire et leur fournit des outils pour mettre en œuvre des achats circulaires. Ces initiatives offrent des ressources essentielles pour aider les acheteurs du secteur à adopter des pratiques d'achat responsables et circulaires. Cette dynamique législative et initiative a

[1] Chiffres clés 2022, Recensement économique de la commande publique, OECP
[2] PIB français en 2022 selon données INSEE : 2 639,1 milliards d'euros

conduit à une réflexion plus profonde sur l'intégration des critères d'achats circulaires dans les marchés publics et privés du BTP en France.

Cette étude vise d'une part à dresser un état des lieux de l'intégration des critères d'achats circulaires dans les marchés publics et privés du BTP en France, côté demande à travers l'analyse des AO, puis en termes d'offre, en analysant les réponses des opérateurs économiques à ces critères.

Dans un second temps, capitaliser ces analyses et l'ensemble de la littérature technique/juridique existante pour concevoir des cahiers des charges types intégrant l'économie circulaire, directement opérationnels pour plusieurs typologies de marchés de travaux.

Résultat attendu : Un kit prêt-à-l'emploi permettant aux acheteurs publics/privés de contractualiser des **performances EC réelles et mesurables** sur différents marchés de travaux.

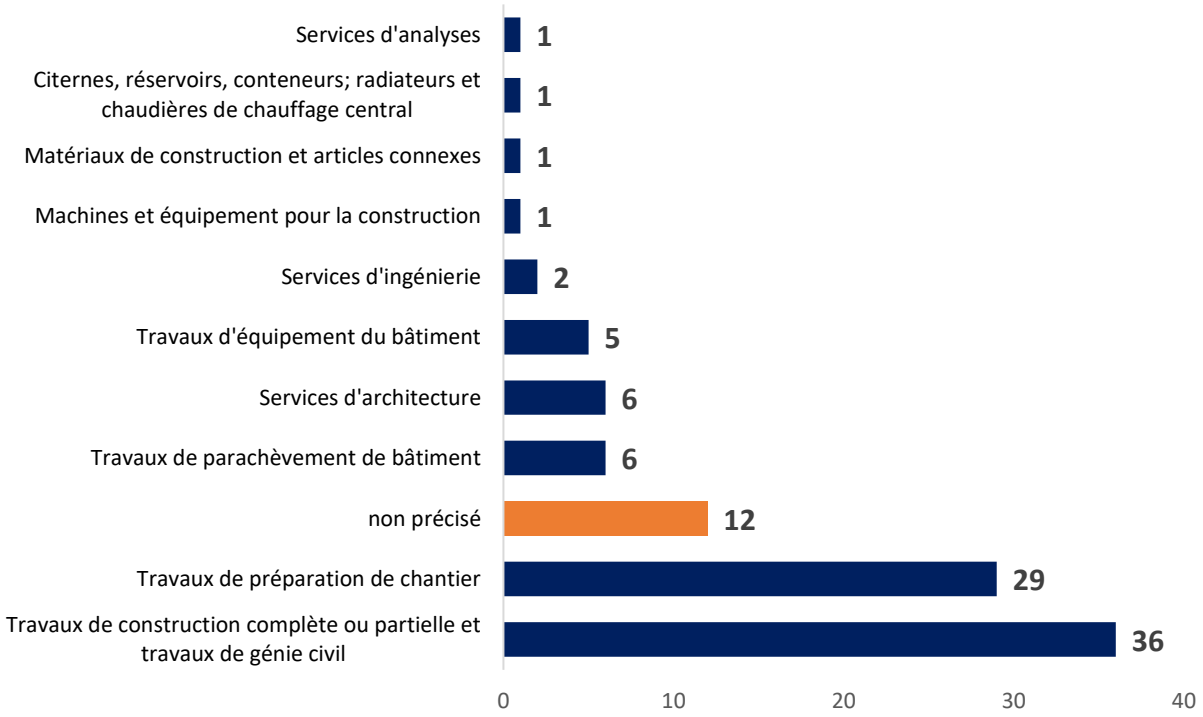
1. État des lieux de l'intégration de l'économie circulaire dans le marché des travaux français

1.1. Catégorisation du marché des travaux français

L'analyse des cahiers de charges des appels d'offres (désormais AO) vise à examiner comment la circularité est intégrée dans les politiques d'achats, permettant ainsi de comprendre les attentes des acheteurs. A cette fin, des recherches par mots-clés ont été effectuées sur le site France Marché qui publie les AO publics de plus de **300 journaux de presse régionale** (PQR, PHR), du **BOAMP**, du Journal officiel de l'Union Européenne (**JOUE**) et de plus de **1 000 sites d'acheteurs publics**.

Sur une période s'étalant de 2020 à 2024, 100 AO circulaires et environnementaux ont été répertoriés dans le marché public français des travaux[3]. Ces AO couvrent des besoins très divers, distinguées par les codes de nomenclature d'achats qui servent à classer les marchés publics comme illustré dans la Figure 1. Parmi ces 100 AO circulaires et environnementaux identifiés sur les plateformes de marchés publics 67 sont spécifiquement qualifiés de « circulaires », car ils mentionnent au moins un pilier ou un terme associé à l'économie circulaire (Figure 2). Les autres adoptent une démarche plus générale sous l'étiquette « environnementale ».

Figure 1 : Classification des AO de l'étude selon les principaux codes de nomenclature d'achats



[3] Il est un marché de travaux si son objet principal est de réaliser des travaux

Malgré l'analyse des terminologies utilisées dans les 100 AO sélectionnés et les 90 projets achevés intégrant des éléments d'économie circulaire a permis d'identifier sept principaux types de marchés, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (Tableau 1). Cette catégorisation reflète les différentes approches adoptées pour intégrer les principes de l'économie circulaire dans les projets.

Tableau 1 : Catégorisation du marché du BTP par secteur et activité

Secteur	Marchés	Description des marchés
Bâtiments	Construction neuve	• Construction de nouveaux bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, ou administratifs • Réalisation d'immeubles, maisons, locaux commerciaux, bureaux, etc.
Bâtiments	Rénovation et réhabilitation	• Rénovation d'immeubles anciens, rénovation de logements (travaux de mise aux normes, amélioration énergétique) • Réhabilitation de bâtiments historiques, d'anciennes constructions pour les adapter aux besoins modernes • Transformation des bâtiments pour répondre aux normes actuelles (accessibilité, performances énergétiques)
Travaux publics	Voirie et Réseaux Divers (VRD)	• Réalisation et entretien des infrastructures routières (routes, trottoirs, parkings) • Réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) • Réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz, etc.
Bâtiments et travaux publics	Déconstruction/désamiantage	• Démolition contrôlée de bâtiments ou de structures obsolètes ou non conformes • Désamiantage des bâtiments anciens (enlever l'amiante de manière sécurisée, gestion des déchets dangereux) • Gestion des matériaux dangereux présents dans les constructions (plomb, amiante, etc.)

Les AO retenus dans l'étude sont ensuite classés selon ces mêmes marchés, ce qui permet de relever des observations sur chacun d'entre eux (Tableau 2).

Tableau 2 : Catégorisation des AO retenus dans l'étude par activité et secteur du BTP

Bâtiments	54	Travaux publics	46
Dont construction neuve	17	Dont voirie et Réseaux Divers (VRD)	13
Dont rénovation et réhabilitation	26	Dont génie civil	13
Dont déconstruction/désamiantage	11	Dont aménagement urbain[4]	16
		Dont déconstruction/désamiantage	4

Malgré les impulsions réglementaires en ce sens, l'EC est rarement mentionnée en tant que telle dans les AO du secteur du BTP. À date de Juin 2024, parmi les plus de 7 000 avis d'appel public à la concurrence (AAPC) actifs recensés sur le site France Marchés (Tableau 3), seuls 12[5] font explicitement référence à la notion de l'EC.

Tableau 3 : Place de l'économie circulaire dans le marché public des travaux

Nombre d'AO publics actifs recensés sur le marché des travaux français	**7 235**
Nombre d'AO publics actifs recensés sur le marché des travaux mentionnant explicitement dans le texte ou l'objet le terme « économie circulaire »	**12**
Nombre d'AO publics actifs recensés sur le marché des travaux français mentionnant dans le texte ou l'objet des termes associés à l'économie circulaire (cf Figure 2) [6]	**545**

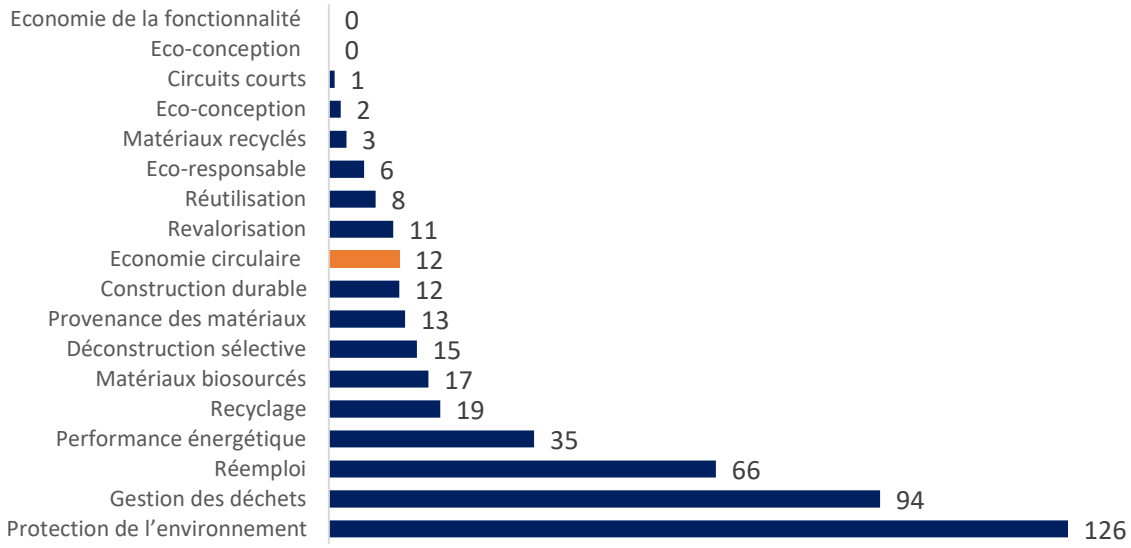
[4] Segmentation de marché écarté a posteriori car ces opérations relèvent principalement des marchés de VRD et ne constituent pas un segment distinct dans la pratique du BTP. Ces AO permettent ainsi de d'analyser le marché de VRD

[5] Certains AO figurent en doublon en raison de l'agrégation des offres provenant de plusieurs plateformes sur France Marché. Ces doublons sont exclus du comptage

[6] Dans cette étude, pour qu'un appel d'offres soit considéré comme faisant référence à l'EC, il doit mentionner au moins un des termes listés dans la Figure 2

Si davantage d'appels d'offre intègrent des notions que l'on peut associer à l'EC, leur part reste faible : dans les plus de 7 200 AO analysés, au maximum moins de 8 % des AO font au moins une fois référence à l'EC dans le texte ou l'objet de l'appel d'offres selon les termes listés se rapportant à l'EC dans la Figure 2.

Figure 2 : Nombre de résultats de recherche dans les 7 235 AO public actifs mentionnant l'EC, source France Marché (Juin 2024) ou des termes associés (peut contenir des doublons)



Dans cette définition large de l'EC, les notions de développement durable et de protection de l'environnement apparaissent proéminentes (Figure 2). La notion de réemploi est fréquemment mentionnée dans les AO, apparaissant plus souvent que les mentions de recyclage, réutilisation et revalorisation réunies. Certains termes, tels que mutualisation, matériaux durables ou approvisionnement durable, ne sont pas employés dans les AO publics. D'autres, comme l'éco-conception ou les circuits courts, sont très peu utilisés (Figure 2).

1.2. Une intégration inégale des piliers de l'économie circulaire dans les appels d'offres

L'étude a ensuite associé ces termes aux piliers de l'économie circulaire tels que défini par l'ADEME pour évaluer leur niveau de prise en compte. Le pilier du recyclage apparaît comme prédominant, avec 44 % des AO de l'étude y faisant référence (Tableau 4). Les attentes des acheteurs concernant ce pilier en tant que critère d'attribution de marché sur un appel d'offre se concentrent sur des aspects tels que la « pertinence de la gestion des déchets » et la « revalorisation des déchets ».

Tableau 4 : Les principales attentes des acheteurs dans les AO publics concernant l'économie circulaire

Piliers	Exemples d'attentes exprimées dans les AO
	Offre des acteurs économiques
Approvisionnement durable *(13 % des AO de l'étude)*	• Indications provenance des matériaux et références des fournisseurs • Part d'exécution du marché que le soumissionnaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans • Recours aux matériaux biosourcés
Éco-conception *(17 % des AO de l'étude)*	• Le projet vise une labellisation (Certification HQE bâtiment durable, Passivhaus bâtiment Passif, bâtiment BBCA bas carbone) • Les principes d'écoconception et de conception bioclimatique devront être au cœur du travail de conception • Le projet attendu est durable et écoresponsable
	Demande et comportement du consommateur
Allongement de la durée d'usage	• Approche sur l'intégration des matériaux en réemploi /réutilisation • Référence sur le réemploi

(22 % des AO de l'étude)	• Diagnostic de réemploi pour identifier le potentiel de réemploi
Gestion des déchets	
Recyclage *(44 % des AO de l'étude)*	• Pertinence de la gestion des déchets • Revalorisation des déchets • Qualité du schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED)
EC au sens large	
(22 % des AO de l'étude)	• Performances en matière d'économie circulaire • Stratégie d'économie circulaire

Les domaines de l'offre des acteurs économiques ainsi que de la demande et du comportement des consommateurs sont également bien représentés, avec respectivement 30 % et 22 % des AO de l'étude s'y référant.

Dans le domaine de l'offre des acteurs économiques, le pilier de l'approvisionnement durable est représenté en général par des attentes sur la provenance des matériaux. Le pilier de l'éco-conception, quant à lui, se manifeste par des attentes liées à l'utilisation de matériaux biosourcés ou aux certifications exigées par les acheteurs sur les projets (Tableau 4).

Concernant le domaine de la demande et du comportement des consommateurs, et plus précisément le pilier de l'allongement de la durée d'usage, les attentes se concentrent principalement autour du réemploi des matériaux du projet ou de l'intégration de matériaux réutilisés dans les projets.

Enfin, certaines attentes ne se réfèrent pas à un domaine spécifique, mais à l'économie circulaire dans son ensemble. Ces attentes se traduisent par des demandes concernant "une stratégie d'économie circulaire" ou des "performances en matière d'économie circulaire" sur les projets, sans toutefois préciser ce qui est entendu par stratégie ou performance en la matière (Tableau 4).

Bien que le recyclage reste le pilier dominant, les attentes des acheteurs publics du BTP dépassent donc le seul cadre de la gestion des déchets

En revanche, trois piliers n'apparaissent dans aucun des AO analysés : la consommation responsable, l'économie de la fonctionnalité et l'écologie industrielle, soulignant une potentielle inadéquation de ces piliers vis-à-vis des attentes des acheteurs en termes de critères circulaires.

1.3. Critères d'attribution : une pondération variable de l'économie circulaire dans les AO analysés

Du fait de la différence des sources pour étudier la demande d'intégration de circularité dans les AO de marché et sa prise en compte par les entreprises y répondant, il semble difficile de faire une comparaison quantitative. On observe par exemple que 44 % des AO évoquent le recyclage, et seulement 16,7 % des projets recensés mettent en avant des actions sur ce piliers. Or une étude précédente sur les indicateurs de l'économie circulaires (Blanquart et al., 2024) soulignaient que le recyclage est le pilier le plus suivi par les entreprises du BTP. Il est donc possible que le recyclage soit intégré dans davantage de projet sans être mis en lumière dans la communication de l'entreprise.

Cependant on peut observer que tous les piliers intégrés dans les AO sont représentés dans les projets mis en avant par les entreprises, ce qui semble indiquer une certaine adéquation entre offre et demande sur les thématiques traitées. La comparaison des attentes les plus courantes des acheteurs et des actions intégrées dans les projets semblent confirmer cette adéquation.

1.4. Maturité du marché : analyse des projets réalisés des opérateurs économiques du BTP incluant des critères de l'économie circulaire

L'étude vise à évaluer la manière dont les entreprises du secteur du BTP répondent aux critères circulaires identifiés. L'impossibilité d'accéder aux réponses des entreprises aux AO pour des raisons de confidentialité a nécessité une révision de la méthodologie initiale. Plus de 90 projets achevés intégrant des critères d'économie circulaire réalisés par neuf grandes entreprises du secteur du BTP (Tableau 5) ont ainsi été étudiés.

Ces entreprises ont été sélectionnées en raison de leur envergure et de la diversité de leurs activités, permettant une vision plus large de l'intégration de l'économie circulaire dans le secteur. L'analyse a été réalisée en consolidant les données disponibles sur les sites internet des entreprises (Tableau 5).

Tableau 5 : Ensemble des groupes ou des projets incluant des critères circulaires sont relevés

Entreprises	Nature de l'activité	Source des projets réalisés
Bouygues construction	Groupe multi-activité	Site internet : réalisations
Vinci construction	Groupe multi-activité	Site internet : actualités et rapports d'activités
Eiffage construction	Groupe multi-activité	Site internet : réalisations
NGE	Travaux publics, VRD	Site internet : réalisations
Charier	Travaux publics, VRD	Site internet : références
Demathieu Bard	Groupe multi-activité	Site internet : réalisations
GSE	Bâtiment	Site internet : rapports d'activités
Léon Grosse	Groupe multi-activité	Site internet : rapports annuels
Groupe Ihotellier	Groupe multi-activité	Site internet : références

Cette approche nous permet d'identifier plus de 90 opérations terminées de génie civil, de réhabilitation de construction neuve ou de déconstruction pour lesquelles les entreprises concernées mettent en avant des initiatives d'économie circulaire (Tableau 6).

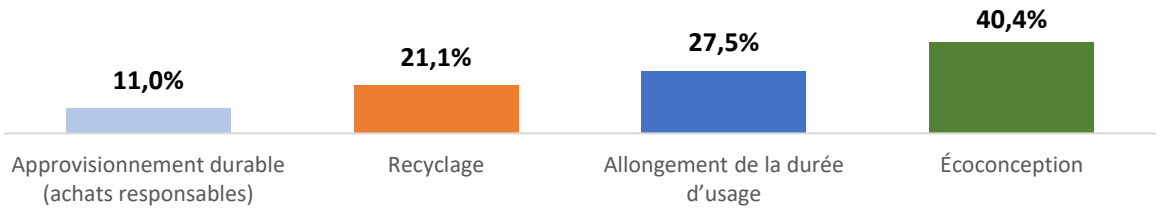
Tableau 6 : Ensemble des projets terminés en France incluant des critères circulaires relevés sur les 9 entreprises retenus

BOUYGUES CONSTRUCTION	DEMATHIEU BARD
Bouygues Bâtiment Ile-de-France – Construction privée	Village des médias – Lot A1
Collège Revaison de Saint-Priest	Station d'épuration (INFRA-GC Île-de-France)
Hôpital d'Orléans - 2015	Université de Marne-la-Vallée
L'opération de réhabilitation de L'Hôtel des Postes de Strasbourg	Siège de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
La Maillerie : reconversion d'une friche logistique en quartier nouvelle génération	Parc des Expositions – Le MEETT
Passerelle d'Orly	Tour allure
Réhabilitation d'un immeuble de bureaux avec intégration de matériaux issus du réemploi	Centre de commerces et de loisirs B'EST
Tour Incity	**GSE**
EIFFAGE CONSTRUCTION	PARC DU CLOUET CARQUEFOU (44)
Le Campus Dassault Systèmes	ARGAN – VIRTUO AUGNY (57)
Résidence Bernard de Jussieu	**CHARIER**
Les Résidences de la Pévèle	LA ROCHELLE RENOUVELLEMENT URBAIN
Le nouveau Lycée de l'Agglomération Clermontoise	MONTEREAU-SUR-LE-JARD - Plateforme logistique
Logements d'urgence	La Route Verte - Etampes (91)
Centre Metz Congrès Robert Schuman	Terrassement poste RTE - Prinquiau (44)
140 logements en bois massif à Ris-Orangis	Rehaussement des berges du port - La Baule (44)
Tour en bois Hypérion	Création d'un cimetière paysager - La Baule (44)
VINCI CONSTRUCTION	Aménagements extérieurs de Lidl - Rezé (44)
Rénovation énergétique du camp militaire de Mourmelon-le-Grand (51)	Aménagement Avenue De Gaulle - Cerizay (79)
Inauguration de l'immeuble de bureaux l'Arcadia, à Metz (57)	Déviation de la RD938 à Brion près de Thouet - Chaussées (79)
Curage d'un immeuble de 8 étages dans le centre d'affaires Capital 8, Paris 8.	Dépollution pyrotechnique - Lorient (56)
Déconstruction du bâtiment Défense 2, à Nanterre	RN141 - Déviation à 2x2 voies Chabanais - Etagnac (16)
Ulteam	Garage Renault, Quartier du Bas Chantenay - Nantes (44)
Immeuble Didot et groupe Bardinet	Reconversion de la Maison d'Arrêt de Nantes
CMA CGM Academy	Aménagement de la Rue de la Gare - Batz-sur-Mer
LEVALLOIS-PERRET Carré Vert	Extension de la déchetterie Keraline
PARIS 21 bis-23, boulevard Bourdon	**NGE**
Neuro Saint-Anne au GHU Paris psychiatrie & neurosciences	Tunnel Haussmann St-Lazare
Grand Angle, Saint-Ouen-sur-Seine	Ligne C – lot 2 du métro de Toulouse
Maison des Ingénieurs AgroParisTech, Palaiseau	L'expertise de NGE FONDATIONS au service de SNCF Réseau
Télécom ParisTech, Paris 13e	Tramway nantais : nouveau centre technique et d'exploitation
Le Village, Persan	Démolition de 3 tours à Mâcon
Cité des Alouettes, Bully-les-Mines	Contournement de Sansac – RN122
La move FACTORY, Villeneuve-d'Ascq	Construction de 120 lodges sur le Parc du Futuroscope de Poitiers
Opération de bureaux, Saint-Rambert-d'Albon	Chaufferie biomasse à Salles

Nouveaux bureaux d'Artelia, Échirolles	Extension du CHU de Tours
Centre hospitalier universitaire (CHU), Nantes	Trois chantiers de la route menés tambour battant
Immeuble Lightwell à La Défense	GROUPE LHOTELLIER
Station d'épuration des eaux usées (Step), Pont-de-Vaux	Construction d'une déchetterie
Parc relais de Basso Cambo, Toulouse	Déchetterie de Noyon
Déviation, Châtenois	DÉVIATION DE LA RD930
Trame Mazenod, Marseille	REFLETS LUCILINE - TRANCHE 2
Route départementale 914, Port-Vendres	QUARTIER DE LA PISCINE
Piste cyclable, métropole de Toulouse	ZAC Gare La Vallée
Aménagement d'une nouvelle ligne de tramway, Angers	CONSTUCTION DE L'HÔPITAL SAINT JACQUES
Aménagement d'un contournement, Rostrenen	L'étoffe du Cailly
LEON GROSSE	Syndicat de voirie du Vexin
8e chemin » à Bron	Square des arts
Immeuble de bureaux sur 10 000 m2 (Montreuil)	

Dans ces projets terminés, seuls quatre piliers de l'EC sont mis en avant, évoqués directement ou via des actions s'y rapportant. Parmi eux, le pilier de l'approvisionnement durable est le moins souvent mentionné avec 11 % des 92 projets étudiés intégrant des démarches relatives à ce pilier suivi du recyclage (21,1 %), de l'allongement de la durée d'usage (27,5 %) et de l'écoconception (40,4 %) (Figure 3).

Figure 3 : Classification des projets des opérateurs économiques par pilier de l'économie circulaire



Les actions se rapportant au pilier de l'approvisionnement durable se concentrent principalement sur la notion d'achats responsables (montants confiés aux acteurs locaux...) (Tableau 7).

Tableau 7 : Exemples d'initiatives d'EC dans des projets terminés du BTP en France selon le type d'opération

	Initiatives d'EC dans les projets terminés étudiés du BTP	Projets terminés correspondants	Type d'opération
Recyclage	99 % de la masse de déchets soit 12 800 t sont recyclées	Démolition de 3 tours à Mâcon	Déconstruction/ désamiantage
	Évacuation en filières spécialisées de 5 000T de terres impactées	Construction de 35 logements et commerces Rouen (hotellier)	Construction neuve
	4 035 m3 déblais réutilisés en remblais	Création d'un cimetière paysager - La Baule - (Charier)	Aménagement urbain
Approvisionnement durable	99 % des achats auprès d'acteurs locaux	CMA CGM Academy (Vinci)	Construction neuve
Eco-conception	Label HQE de niveau exceptionnel & bâtiment éco-responsable qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme	Parc des Expositions – Le MEETT (Demathieu Bard)	Génie civil

	L'utilisation de béton Exegy® bas carbone a permis, d'éviter 307 teq CO_2	Parc relais de Basso Cambo, Toulouse	Génie civil
Allongement de la durée d'usage	L'ouvrage est conçu en maximisant le réemploi des matériaux avec 13 tonnes de matériaux récupérés	8e chemin » à Bron (Léon Grosse)	Construction neuve
	27 000 m3 de déblais utilisés pour la galerie souterraine	Tunnel Haussmann St-Lazare – (NGE)	Génie civil

Le pilier de la gestion des déchets apparaît comme le second pilier le moins abordé avec des initiatives concernent en général le tri, l'évacuation ou le recyclage des déchets, indépendamment du type d'opération. Près d'un projet terminé sur trois (27,5 %) mentionne un élément associé au pilier de l'allongement de la durée d'usage : réutilisation de matériaux et le réemploi des ressources. Le pilier de l'écoconception se distingue comme le pilier le plus représenté dans les projets terminés étudiés (40 %) avec des éléments portant sur la conception durable du projet, très souvent attestée par des labels d'écoconception, et de l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.

Ces résultats témoignent d'une approche holistique de l'EC, privilégiant la conception durable au-delà de la simple gestion des déchets

2. Intégrer l'économie circulaire de manière efficace dans un marché de travaux

2.1. Analyse de la pondération accordée à l'économie circulaire sur le marché des travaux

L'analyse des 100 AO examinés révèle deux principaux schémas d'intégration des critères d'EC dans le processus d'attribution d'un marché :

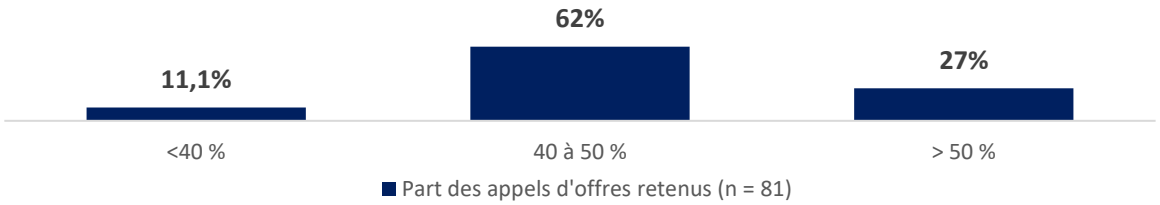
1. Dans 35 % des cas, les critères liés à l'EC sont inclus dans la "valeur technique" de l'offre, qui constitue le deuxième critère d'attribution après le prix (Tableau 8).
2. Pour 65 % des AO étudiés, les critères d'EC sont intégrés dans une catégorie distincte appelée "valeur environnementale", ajoutée aux critères d'attribution habituels que sont le prix et la valeur technique (Tableau 8).

Tableau 8 : Les 2 schémas de critères de jugement des offres sont les suivants

Critères d'attribution de marché dans les AO du marché public des travaux en France	
1er schéma : (35% des AO étudiés)	2ème schéma : (65% des AO étudiés)
Prix de l'offre Valeur technique de l'offre (EC ici)	Prix de l'offre Valeur technique de l'offre Valeur environnementale de l'offre (EC ici)

Dans les AO étudiés, le prix apparaît très souvent, voire toujours, comme le principal critère d'attribution d'un marché. Ainsi, 89 % des AO étudiés sur le marché des travaux affectent une pondération d'au moins 40 % au prix dans l'attribution d'un marché à un candidat (Figure 4). Le reste étant déterminé par la valeur technique, qui comprend plusieurs sous-critères (organisation du chantier, sécurité, etc.), dans les AO classiques (1er schéma), ainsi que par la valeur environnementale dans les AO séparant l'EC de la valeur technique (2ème schéma).

Figure 4 : Classification des AO retenus dans l'étude sur le marché des travaux selon le niveau de pondération accordée au prix dans l'attribution du marché



Concernant les AO étudiés, Plus de la moitié des AO attribuent même une pondération inférieure ou égale à 10 % à l'EC (60 % des AO)[7]. (Tableau 9).

Tableau 9 : Pondération accordée à l'EC dans les AO observés sur le marché des travaux

Pondération dédiée à l'EC[8]	Part des AO observés
[0 – 5 %]	19 %
[5 – 10 %]	2 %
[10 – 15 %]	40 %
[15 – 20 %]	14 %
20 % et plus	23 %

2.2. Comment pondérer efficacement l'économie circulaire dans un marché de travaux

Il est crucial que l'EC soit pondérée de manière adéquate pour influencer de manière significative l'attribution du marché, tout en maintenant un équilibre avec d'autres aspects tels que le prix et les sous-critères présents dans la valeur technique de l'offre (organisation et planning des travaux, mesures concernant l'hygiène et la sécurité, etc.).

Selon nos constatations précédentes, il est judicieux que le critère du prix représente au moins 40 % de la pondération totale dans un appel d'offres, ce qui est courant dans plus de 40 % des cas observés. Pour justifier cette dernière, la doctrine administrative, dans son guide sur le prix des marchés publics[9], recommande que le critère prix ne dépasse généralement pas 60 %. Une pondération excessive, comme 80 %, pourrait en effet marginaliser d'autres critères d'évaluation, notamment la qualité technique et environnementale, ce qui serait contraire aux articles R. 2152-7 et R. 2352-5 du Code de la commande publique. De plus, à partir du 21 août 2026, l'acheteur ne pourra plus se fonder sur un critère d'attribution unique fondé sur le prix pour l'attribution des marchés et devra se fonder sur une pluralité de critères, dont au moins l'un d'eux prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ou recourir au critère unique du coût (Article R. 2152-7 du code modifié).

Enseignements des CPDMA : une pondération structurante et transposable

L'analyse des AO dans le secteur des travaux publics permet d'identifier des pratiques variées en matière de pondération de l'EC, mais elle ne suffit pas à elle seule pour évaluer l'efficacité de ces pondérations. Les enseignements tirés des Contrats de Performance Déchets-Matières et Assimilés (CPDMA) apportent une perspective complémentaire en matière de structuration de l'évaluation des offres.

[7] Un grand nombre d'AO attribuent une pondération de 10 % aux critères environnementaux ou d'économie circulaire, ce qui les place dans l'intervalle [10–15 %], mais à sa limite inférieure

[8] Valeur supérieure non comprise dans les seuils. Comprend les AO avec des critères circulaires et environnementaux sur les marchés de travaux

[9] Selon guide pratique de l'OECP sur le prix dans les marchés publics

Un élément clé des CPDMA expérimentaux réside dans l'introduction d'un critère de performance, dont l'EC représente une part centrale. Ce critère de performance, qui vient s'ajouter au prix et au critère technique, constitue 25 % de la note globale dans les contrats observés (Tableau 10).[10]

Tableau 10 : Critères de jugement des offres pour chaque CPDM en expérimentation

CPDMA	Prix	Technique	Performance (EC + social)
Grand Montauban CA	50 %	25 %	25 %
Valence Romans Agglo	40 %	35 %	25 %
CC Bassin de Pompey	45 %	30 %	25 %

À partir de l'analyse croisée des pratiques sur le marché des travaux et des expérimentations des CPDMA, plusieurs paliers de maturité sont identifiés pour l'intégration de l'EC dans les AO

- Le critère de performance retenu dans les CPDMA expérimentaux est structuré autour de sous-critères à dominante circulaire (Tableau 11) répartis comme suit :
 - **80 % sur des aspects liés à l'EC** (prévention et valorisation des déchets, performance environnementale)
 - **20 % sur des aspects sociaux** (insertion, équité, emploi)

Tableau 11 : Sous-critères de la performance pour chaque CPDMA

Sous-critères de la performance	Grand Montauban Communauté d'Agglomération	Communauté de Communes du Bassin de Pompey	SIVED Nouvelle Génération
Qualités performantielles relatives à la prévention et à la valorisation des déchets	60 %	60 %	60 %
Qualité performantielles environnementales	16 %	20 %	20 %
Qualité performantielles sociales	24 %	20 %	20 %

Tableaux selon données du Rapport final : Expérimentation contrat de performance déchets ménagers et assimilés, ADEME

Recommandation de pondération équilibrée de l'économie circulaire dans les AO

La lecture croisée des constats sur le marché des travaux français (à travers l'analyse des AO) et des expérimentations (CPDMA) permet d'identifier plusieurs paliers de maturité dans l'inclusion de l'EC comme critère dans un AO.

- **Pondération < 10 %** : très fréquente, mais largement inefficace. Elle n'induit pas de réelle différenciation entre les offres et reste souvent symbolique, se limitant généralement à la seule gestion des déchets, perçue davantage comme une exigence réglementaire que comme une véritable démarche d'intégration de l'EC. Ce faible niveau de pondération est d'autant plus problématique que, sur le marché des travaux, la plupart des AO (en dehors de ceux spécifiquement analysés dans l'étude) n'intègrent aucun critère environnemental ou circulaire, faisant de leur absence ou de leur faible poids la norme actuelle
- **Pondération entre 10 % et 20 %** : amorce un effet incitatif. Elle peut stimuler une prise en compte partielle de l'EC, mais reste insuffisante pour en faire un levier structurant.
- **Pondération de 20 % ou plus** : seuil structurant. Elle confère aux critères d'EC un poids suffisant pour en faire un levier réel de différenciation. Sans déséquilibrer l'évaluation globale, ce niveau oblige les candidats à les intégrer de manière substantielle dans leur offre. Cette approche est applicable, comme le démontrent les CPDMA et plus d'un AO sur cinq analysés

[10] Selon Rapport final : Expérimentation contrat de performance déchets ménagers et assimilés, ADEME

dans les marchés de travaux dans l'échantillon de l'étude (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Pour garantir un impact réel de l'EC dans la commande publique, il est donc recommandé :

- **D'attribuer une pondération se rapprochant de 20 % au critère EC dans la notation globale**. Ce niveau permet non seulement de structurer l'évaluation autour de propositions concrètes et différenciantes, mais aussi **d'anticiper les évolutions réglementaires** à venir[11]
- De maintenir un équilibre avec le critère prix (généralement **entre 40 et 60 %**[12], mais sans jamais dépasser ce seuil),

Afin de mieux évaluer la place accordée à l'EC comme critère d'attribution, le Tableau 12 propose une classification des niveaux de pondération de l'EC, basée sur les pratiques actuelles, permettant ainsi de mieux juger de l'importance accordée à l'EC comme critère d'attribution.

Tableau 12 : Niveaux de maturité de l'intégration de l'économie circulaire dans les critères d'attribution

Niveau	Pondération totale dédiée à l'EC dans l'offre	Part des AO observés sur le marché des travaux[13]	Appréciation de la place de l'EC dans l'attribution
Critère non différenciant	**< 10 %**	22 %	L'EC est présente de manière marginale, sans impact réel sur la sélection.
Critère incitatif	**10 % à 20 %**	55 %	L'EC commence à jouer un rôle différenciateur, mais reste perfectible.
Critère structurant	**20 % ou plus**	23 %	L'EC devient un critère structurant lorsqu'elle atteint une pondération de 20 %, comme c'est le cas dans les CPDMA, mais aussi dans plus d'un AO sur cinq analysés sur le marché des travaux dans l'étude

Tableaux selon données du Rapport final : Expérimentation contrat de performance déchets ménagers et assimilés, ADEME et selon données sur l'étude de l'auteur sur les 100 AO intégrant des critères de l'EC et environnementaux sur le marché des travaux français

Le Tableau 13 présente une liste de critères d'attribution relatifs à l'intégration de l'EC dans un marché de déconstruction/désamiantage (Tableau 15). Ces critères, classés selon leur niveau d'importance, constituent une base de réflexion pour l'acheteur public ou privé : ils peuvent être mobilisés, en tout ou partie, et pondérés en fonction des ambitions circulaires du projet, du contexte local et des capacités du marché.

Tableau 13 : Niveaux d'importance des critères d'attribution de l'économie circulaire dans un appel d'offres pour la déconstruction

Catégorie	Importance	Justification
Déconstruction durable	Très élevé	C'est le levier principal pour maximiser la séparation, la valorisation et le réemploi des matériaux dès la phase chantier. Une déconstruction sélective conditionne la réussite de toute démarche circulaire.
Réemploi des matériaux	Très élevé	Le réemploi permet d'éviter la production de nouveaux déchets et de réduire la consommation de ressources vierges. C'est un pilier de l'économie circulaire, favorisé par la législation récente.

[11] À compter du 21 août 2026, le Code de la commande publique (article R. 2152-7) rendra obligatoire l'intégration d'un critère environnemental dans les marchés publics, ou à défaut, une évaluation fondée sur le coût global intégrant les impacts environnementaux.
[12] Le poids du critère prix ne devrait dépasser que de manière exceptionnelle les 60 %. Selon Le prix dans les marches publics
Guide et recommandations la formation et la variation des prix dans les marchés publics éléments juridiques et modalités pratiques
[13] Voir note méthodologique centrale : les critères d'achats circulaires dans le secteur du BTP

Approvisionnement durable	Très élevé	La structuration et la mobilisation des réseaux locaux pour la valorisation des matériaux déconstruits sont essentielles pour créer des boucles locales, réduire l'empreinte carbone liée au transport et garantir des débouchés concrets.
Pertinence de la gestion des déchets	Élevé	Une gestion efficace (tri, traçabilité, orientation vers les filières adaptées) est essentielle pour atteindre les objectifs de valorisation et limiter l'enfouissement.
Performance énergétique	Élevé	La gestion énergétique, hydrique et logistique bas-carbone du chantier contribue à réduire l'empreinte environnementale globale, mais son impact sur la circularité des matériaux reste secondaire en déconstruction.

Outre le niveau de pondération attribué à l'EC déterminé dans un appel d'offres, il est également nécessaire de regarder ce qui peut être inscrit par un acheteur comme critères d'attribution spécifiques à l'EC.

2.3. Critères d'attribution de l'économie circulaire : exemple d'un marché de déconstruction

Les critères d'attribution varient en fonction du marché ciblé. À titre d'illustration, les tableaux suivants portent sur le marché de la déconstruction (des analyses équivalentes peuvent être réalisées pour les autres marchés de travaux retenus). Le Tableau 14 recense les critères listés dans les AO ainsi que des éléments intégrés dans des projets terminés concernant ce marché.

Tableau 14 : Attentes des AO et pratiques d'EC intégrées dans les projets terminés pour le marché de la déconstruction

Attentes dans les AO	Appel d'offre correspondant
La démarche en faveur de la réduction du bilan Carbone dans le cadre de l'exécution des prestations Pondération (points, valeur exacte) : 5	Assistance à maitrise d'ouvrage pour la préconisation de travaux sur les bâtiments avant acquisition par l'opérateur national de vente sur l'ensemble du territoire national (hors drom)
Une démarche de réemploi des matériaux du site dans le cadre de l'économie circulaire est engagée sur ce dossier	Quievrechain -opération « logements sociaux, cité des corbeaux » - travaux de désamiantage, déconstruction et intégration de l'économie circulaire
Réemploi in-situ dans la construction du nouveau bâtiment en lieu et place, et réemploi ex-situ	Marché de déconstruction - réemploi déconstruction d'un bâtiment r+1 (1 620 m²)
Recyclage in situ (matériaux maintenus sur site)	Travaux de démolition désamiantage et economie circulaire du bâtiment d et 02 bâtiments connexes - résidence gaston roulaud
Les titulaires seront soumis à une obligation de tri sélectif et une gestion optimale de revalorisation des matériaux et des déchets.	Accord-cadre à marchés subséquents pour la réalisation de travaux de désamiantage, dépollution plomb et/ou de démolition par déconstruction sur les sites…
Critère de qualité - Nom : Performances en matière d'économie circulaire / Pondération : 20	Hôtel de métropole grenoble - travaux de désamiantage avec curage en économie circulaire
Critère n°2 : Economie circulaire - 20% - Proposition de taux pour l'évacuation des matériaux et des déchets vers des filières de réemploi/recyclage - 5% - Proposition de BPU réemploi (prix en complément du coût de curage) - 10% - Planning réemploi - 5% - Méthodologie de déconstruction et gestion des déchets via la nouvelle réglementation Responsabilité Elargie Producteur (REP) -	Travaux de désamiantage et de déconstruction Phase 1 de la Zac de Lallier Gare des Trois Communes à l'Haÿ-les-Roses (94).

La déconstruction sera menée dans le respect de la réglementation en particulier sur la gestion des déchets dangereux (amiante, plomb, etc.) et sur l'optimisation de la logistique et valorisation de la matière (tri, traitement, traçabilité, économie circulaire, etc.)	France-Colmar: Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
Eléments de l'EC relevés sur des projets de déconstruction/désamiantage par les opérateurs économiques	**Projets terminés de l'étude correspondant**
Les équipes de Neom ont réalisé le curage d'une surface totale de 7 700m² pour un total de 1 778 tonnes de déchets. Certains mobiliers et matériel comme des sanitaires, des vasques, lave-mains ou encore des faux planchers seront réutilisés dans le cadre du réemploi.	Curage d'un immeuble de 8 étages dans le centre d'affaires Capital 8, Paris 8.
La déconstruction du bâtiment Défense 2, à Nanterre (Hauts-de-Seine), a par exemple permis de recycler 200 t de matériaux. VINCI Construction, dans les équipements de la route, a participé, notamment, au chantier d'élargissement de l'A480 en Isère (500 km de bandes peintes, pose de 500 panneaux et de 19 portiques) et à des travaux d'aménagement urbain à Rouen (signalisation horizontale et verticale, mobilier urbain), en Seine-Maritime.	Déconstruction du bâtiment Défense 2, à Nanterre
Préservation aux deux tiers de la structure existante et au recours aux granulats recyclés issus de la déconstruction du bâtiment existant pour la fabrication des bétons	Immeuble Lightwell à La Défense
Évacuation des inertes par voie maritime	Garage Renault, Quartier du Bas Chantenay - Nantes (44)

Ces attentes et éléments sont également enrichis, par des critères observés dans d'autres marchés, tels que la rénovation, mais qui sont également pertinents pour la déconstruction. À partir de cet ensemble d'éléments, nous pouvons définir plusieurs catégories de critères d'attribution se rapportant aux piliers de l'EC relevés et susceptibles de figurer dans un appel d'offres visant à intégrer l'EC (Tableau 15).

Tableau 15 : Les grandes catégories de critères d'attribution retenus par pilier pour évaluer la performance en matière d'EC dans les AO pour un marché de déconstruction/désamiantage

Pilier de l'économie circulaire	Ensemble des critères d'attribution pouvant être retenus sur un marché de déconstruction	
Recyclage	Pertinence de la gestion des déchets	
Approvisionnement durable	Approvisionnement durable	
Ecoconception	Déconstruction durable	Performance énergétique
Allongement de la durée d'usage	Réemploi des matériaux	
Economie circulaire au sens large	Démarche environnementale	

Chaque catégorie de sélection comporte plusieurs critères élaborés à partir des AO analysés et de propositions complémentaires (Tableau 16).

Tableau 16 : Sous critères d'attribution de l'EC dans les AO pour le marché de la déconstruction/désamiantage

Sous critères d'attribution de l'économie circulaire dans les AO sur le marché de la déconstruction/désamiantage
Pertinence de la gestion des déchets
Gestion et traçabilité des déchets de chantier
Organisation, conformité et traçabilité pour la gestion des déchets dangereux
Organisation et performance du tri à la source des déchets de chantier
Approvisionnement durable

Structuration et mobilisation des réseaux locaux pour la valorisation des matériaux déconstruits
Déconstruction durable
Performance de récupération et de réemploi des éléments par déconstruction sélective
Qualité et diversité des méthodes de déconstruction douce
Performance énergétique
Gestion énergétique, hydrique et logistique bas-carbone du chantier
Réemploi des matériaux
Identification des matériaux potentiellement réutilisables
Performance de réemploi ex situ après déconstruction
Démarches environnementales
Protection de l'environnement et réduction des impacts du chantier

2.4. Évaluer la qualité des réponses des candidats sur le critère de l'économie circulaire dans un appel d'offres

Une fois ces sous-critères d'attribution de l'économie circulaire retenus par l'acheteur dans son appel d'offres, il est nécessaire de définir ce qui constitue une réponse de qualité pour chacun de ces sous-critères. L'annexe du règlement de consultation (RC), définit la méthodologie d'analyse des offres sur le critère économie circulaire. Elle garantit une évaluation objective, harmonisée et traçable des propositions des candidats, en précisant ce qui constitue une réponse de qualité pour chacun des sous-critères d'attribution retenus.

Cette annexe interne adaptée à chaque marché de travaux traduit chaque sous-critère en trois niveaux de réponse objectivables, permettant de classer les candidats selon leur capacité réelle à livrer une performance EC mesurable en exécution.

Pour chaque critère d'attribution défini trois niveaux de réponses sont distingués :

- **Réponse insuffisante ou généraliste** : La réponse du candidat est sans rapport avec la demande du maître d'ouvrage ou n'apporte pas de réponse adaptée à la demande
- **Réponse conforme** : Le candidat répond à la demande du maître d'ouvrage, sans apporter de plus-value notable dans sa proposition.
- **Réponse exhaustive et précise** : Le candidat répond à la demande du maître d'ouvrage de manière précise et exhaustive et apporte une plus-value notable à la proposition. Cette réponse est privilégiée car elle démontre une compréhension approfondie et une capacité à ajouter une valeur significative.

L'objectif est de privilégier les réponses exhaustives et précises pour chaque critère d'attribution lié à l'EC dès que possible.

À titre illustratif, un extrait de la matrice d'évaluation interne est présenté ci-dessous (Tableau 17) pour le marché de la déconstruction. Cette présentation est partielle. Pour accéder à la matrice complète, il convient de consulter le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) du marché concerné, dans lequel la matrice d'évaluation est intégrée en annexe interne du Règlement de Consultation.

Tableau 17 : Extrait matrice d'évaluation interne de la qualité des réponses d'un appel d'offre sur les critères de l'EC – Déconstruction/désamiantage

Critères d'attribution de marché liés à l'EC	Evaluation de la réponse du candidat au critère d'attribution		
Pertinence de la gestion des déchets	**Réponse insuffisante ou généraliste** (Réponse à éloigner/inadéquate)	**Réponse conforme** (Réponse à confronter aux autres)	**Réponse exhaustive et précise** (Réponse à privilégier)
Gestion et traçabilité des déchets de chantier	La réponse du candidat se limite à des intentions générales, sans présenter de dispositif structuré de gestion des déchets. Le registre de suivi est lacunaire ou inexistant, sans codification normalisée. La traçabilité des flux reste partielle, voire absente. Aucun outil ou méthode précis n'est décrit pour assurer le suivi des déchets jusqu'à leur traitement final. Le taux de valorisation reste incertain ou bas, sans justification. L'approche est centrée sur l'évacuation des déchets, avec peu voire aucun engagement en matière de valorisation ou de réduction d'impact.	Le candidat présente un dispositif réglementairement acceptable de gestion des déchets. Un registre de suivi est annoncé, renseigné avec les codes de classification principaux. Les flux les plus courants sont tracés, et les documents de suivi sont mentionnés comme étant partagés avec les parties concernées. Un objectif de valorisation élevé est affiché, mais reste peu étayé par une méthodologie détaillée. La réponse témoigne d'un engagement réel, mais sans plan d'action approfondi ni garanties solides sur l'efficacité ou l'optimisation de la démarche.	La réponse décrit une gestion rigoureuse et complète des déchets du chantier. Le candidat met en œuvre un registre de suivi systématique, codifié selon les nomenclatures réglementaires. La traçabilité est assurée pour l'ensemble des flux, du point de production jusqu'à leur traitement final. La documentation est homogène, mise à disposition des intervenants et intégrée dans le pilotage du chantier. La stratégie de valorisation est ambitieuse et structurée, avec anticipation logistique, choix pertinent des exutoires (proximité, spécialisation, performance) et suivi des performances. La réponse témoigne d'une intégration complète de la gestion des déchets dans une logique environnementale forte et maîtrisée.
Déconstruction durable	**Réponse insuffisante ou généraliste** (Réponse à éloigner/inadéquate)	**Réponse conforme** (Réponse à confronter aux autres)	**Réponse exhaustive et précise** (Réponse à privilégier)
Performance de récupération et de réemploi des éléments par déconstruction sélective	La réponse du candidat reste limitée à la récupération d'un nombre restreint d'éléments, souvent standards, sans réelle diversité ni stratégie. Les matériaux concernés ne couvrent qu'un faible éventail de typologies. Aucune structuration n'est perceptible pour favoriser leur valorisation ou leur réemploi à l'échelle locale.	La réponse du candidat montre une certaine mobilisation pour organiser la récupération de plusieurs éléments destinés au réemploi. Elle prend en compte différentes catégories de matériaux, bien que la diversité reste modérée. L'approche témoigne d'une volonté de valorisation, mais sans structuration aboutie ni coordination pleinement démontrée.	La réponse du candidat traduit une véritable organisation autour de la récupération des matériaux déconstruits, avec une diversité significative d'éléments ciblés. Plusieurs types de matériaux ou produits sont intégrés dans une logique de réemploi. La démarche révèle une volonté claire d'inscrire le chantier dans une dynamique locale de valorisation.

2.5. Evaluer et suivre la performance du candidat retenu sur les critères d'économie circulaire

Une fois le marché attribué au titulaire retenu, le suivi de la performance réelle en économie circulaire devient la priorité. Il s'agit de vérifier concrètement si les engagements pris par l'entreprise dans son offre ceux qui ont permis sa sélection lors de l'attribution sont effectivement tenus sur le chantier. Ce suivi repose sur un panel d'indicateurs précis et mesurables, directement tirés des exigences du CCTP et contractualisés dans le CCAP.

Ces indicateurs EC jouent **trois rôles stratégiques interconnectés** :

1. **Vérification des engagements d'attribution**
 Lors de la sélection, les candidats ont été notés sur leurs propositions EC (via l'annexe d'évaluation interne du RC). Les indicateurs permettent de **confronter ces promesses à la réalité** : le titulaire livre-t-il réellement ce qu'il a annoncé ?
2. **Évaluation objective de la performance**
 Au-delà des déclarations, ces indicateurs mesurent des **résultats chiffrés concrets** (taux de valorisation des déchets, pourcentage de matériaux réemployés, distances des exutoires, etc.) et comparent ces résultats aux **Exigences Minimales Contractuelles (EMC)** fixées dès le CCTP.
3. **Base légitime des incitations financières**
 Les données collectées alimentent directement le **calcul des pénalités ou bonus** (Article 7 du CCAP). Elles justifient objectivement l'**Attestation Finale de Performance** établie par la Maîtrise d'Œuvre (MOE), conditionnant le règlement final du marché.

Le Tableau 18 illustre l'application concrète en présentant un extrait de la matrice d'évaluation pour un marché de déconstruction : pour chaque indicateur, une échelle tripartite classe la performance réelle.

Ce tableau présente une matrice qui croise :

1. **Chaque indicateur du CCTP** (colonne de gauche)
2. **Les trois niveaux de performance observés** :
 - **Insuffisante** : Résultat < EMC → **pénalités automatiques** (Art. 7 CCAP)
 - **Bonne performance** : Résultat = EMC → **paiement normal**
 - **Excellente performance** : Résultat > EMC → **bonus possible**

Tableau 18 : Extrait matrice d'évaluation des critères d'attribution de l'économie circulaire sur un marché de déconstruction

Performance en matière d'économie circulaire : **Déconstruction/désamiantage**	**Critères d'attribution de l'EC dans les appels d'offre (RC)**	**Indicateur de suivi des critères d'attribution de l'économie circulaire dans les AO (CCTP)**		**Evaluation de la performance en matière d'économie circulaire sur les indicateurs de suivi pour des travaux de déconstruction/désamiantage (CCAP)**		
	Pertinence de la gestion des déchets	**Indicateurs de suivi**	**Unité de mesure**	**Performance insuffisante**	**Bonne performance**	**Excellente performance**
	Gestion et traçabilité des déchets de chantier	Systèmes de suivi des déchets (numérotation, traçabilité)	Qualitatif	Registre des déchets incomplet, traçabilité partielle, absence de codification systématique	Registre complet avec utilisation des codes Eural pour les flux principaux, documentation partagée avec les contractants, traçabilité assurée sur les principales filières	Registre exhaustif, codification Eural pour tous les flux, documentation standardisée fournie à tous les intervenants, traçabilité totale depuis la production jusqu'au traitement final, avec bilan complet (type, tonnage, traitement, coûts)[14]
	Gestion circulaire et valorisation des matériaux issus de la déconstruction	**Indicateurs de suivi**	**Unité de mesure**	**Performance insuffisante**	**Bonne performance**	**Excellente performance**
	Structuration et mobilisation des réseaux locaux pour la valorisation des matériaux déconstruits	Nombre de filières de réemploi sollicitées pour la dépose des gisements[15]	Nombre	**1 à 2 filières de réemplois sollicitées** (Ex. matériauthèque, revendeur, collectivité, entreprise)	**2 à 4 filières de réemploi sollicitées** (Ex. matériauthèque, revendeur, collectivité, entreprise)	**5 filières de réemploi sollicitées ou plus** [16] (Ex. matériauthèque, revendeur, collectivité, entreprise)
	Déconstruction durable	**Indicateurs de suivi**	**Unité de mesure**	**Performance insuffisante**	**Bonne performance**	**Excellente performance**
	Performance de récupération et de réemploi des éléments par déconstruction sélective	Nombre et diversité d'éléments récupérés pour le réemploi[17]	Nombre	**0 à 2 éléments** Récupération limitée à quelques éléments simples (portes, fenêtres)	**3 à 5 éléments** Déconstruction partielle incluant plusieurs types d'éléments (sanitaires, radiateurs, tuiles)	**6 et plus** [18] Approche systématique avec récupération d'éléments variés (structurels, techniques, finitions)
		Nombre de typologie de matériaux ou produit qui seront issus du réemploi[19]	Liste	< 2 types[20]	2 à 4 types de matériaux[21]	5 types de matériaux et plus[22]

[14] Selon Buildwise, Protocole de déconstruction pour la Région de Bruxelles-Capitale
[15] Indicateur selon feuille de route économie circulaire, De l'écosystème industrie pour la construction, bâtiments et infrastructures, Conseil national de l'industrie
[16] Seuil recommandé dans la selon feuille de route économie circulaire, De l'écosystème industrie pour la construction, bâtiments et infrastructures, Conseil national de l'industrie
[17] Indicateur résultatif : concerne la performance réelle du chantier en termes de récupération et réemploi
[18] Le projet Cadran Solaire considéré comme exemplaire a récupéré environ 6 à 8 types d'éléments distincts ; https://reasonstobecheerful.world/by-deconstructing-buildings-with-care-materials-get-a-second-life/
[19] Indicateur selon Cycle Up (plateforme de réemploi et de matériaux de récupération) Guide sur la systématisation de la démarche de réemploi au sein d'une organisation
[20] Ce seuil correspond à une approche classique où le potentiel de réemploi est largement sous-exploité et reflète une récupération limitée aux matériaux les plus faciles à démonter (métaux et béton)
[21] Ce seuil correspond à une récupération ciblée des matériaux principaux comme bois (poutres), métaux (charpentes métalliques), béton (éléments structurels) et certains équipements techniques. Ces flux sont courants dans les chantiers bien organisés mais restent limités aux éléments facilement démontables et valorisables
[22] Ce seuil reflète une déconstruction sélective optimisée, permettant la récupération d'une diversité de matériaux comme fenêtres, portes, radiateurs, briques, équipements techniques (ex. luminaires). Les projets exemplaires en France, tels que Carré Vert à Levallois-Perret ou Le Cadran Solaire à Grenoble, montrent que ce niveau est atteignable

3. Références

ADEME 2023. Déchets Chiffres-clés—Edition 2023. (s. d.). La librairie ADEME. https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6108-dechets-chiffres-cles-edition-2023.html

Blanquart, C., Zéroual, T., Vilain, P., & Moesch, E. (2024). Vers un tableau de pilotage de l'économie circulaire dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics. Revue Française de Gestion Industrielle, 38(1), Article 1. https://doi.org/10.53102/2024.38.01.966

Légifrance, 2021. Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, 2021-254 (2021). https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043231546

Légifrance,2023. Section 1 : Appel d'offres (Article L2124-2)—Légifrance. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000037701019/LEGISCTA000037703553/

Feng, K., Wang, Y., & Lu, W. (2017). The Environmental Performance of Prefabricated Building and Construction : A Critical Review. 18-42. https://doi.org/10.1061/9780784481059.003

Jayawardana, J., Sandanayake, M., Jayasinghe, J. A. S. C., Kulatunga, A. K., & Zhang, G. (2023). A comparative life cycle assessment of prefabricated and traditional construction – A case of a developing country. Journal of Building Engineering, 72, 106550. https://doi.org/10.1016/j.jobe.2023.106550

4. Table des figures et tableaux

Ensemble des tableaux :

Tableau 1 : Catégorisation du marché du BTP par secteur et activité 5
Tableau 2 : Catégorisation des AO retenus dans l'étude par activité et secteur du BTP 5
Tableau 3 : Place de l'économie circulaire dans le marché public des travaux 5
Tableau 4 : Les principales attentes des acheteurs dans les AO publics concernant l'économie circulaire 6
Tableau 5 : Ensemble des groupes ou des projets incluant des critères circulaires sont relevés 8
Tableau 6 : Ensemble des projets terminés en France incluant des critères circulaires relevés sur les 9 entreprises retenus 8
Tableau 7 : Exemples d'initiatives d'EC dans des projets terminés du BTP en France selon le type d'opération 9
Tableau 8 : Les 2 schémas de critères de jugement des offres sont les suivants 10
Tableau 9 : Pondération accordée à l'EC dans les AO observés sur le marché des travaux 11
Tableau 10 : Critères de jugement des offres pour chaque CPDM en expérimentation 12
Tableau 11 : Sous-critères de la performance pour chaque CPDMA 12
Tableau 13 : Niveaux de maturité de l'intégration de l'économie circulaire dans les critères d'attribution 13
Tableau 14 : Niveaux d'importance des critères d'attribution de l'économie circulaire dans un appel d'offres pour la déconstruction 13
Tableau 15 : Attentes des AO et pratiques d'EC intégrées dans les projets terminés pour le marché de la déconstruction 14
Tableau 16 : Les grandes catégories de critères d'attribution retenus par pilier pour évaluer la performance en matière d'EC dans les AO pour un marché de déconstruction/désamiantage 15
Tableau 17 : Sous critères d'attribution de l'EC dans les AO pour le marché de la déconstruction/désamiantage 15
Tableau 18 : Extrait matrice d'évaluation interne de la qualité des réponses d'un appel d'offre sur les critères de l'EC – Déconstruction/désamiantage 17

Tableau 19 : Extrait matrice d'évaluation des critères d'attribution de l'économie circulaire sur un marché de déconstruction 19

Ensemble des figures :

Figure 1 : Classification des AO de l'étude selon les principaux codes de nomenclature d'achats 4
Figure 2 : Nombre de résultats de recherche dans les 7 235 AO public actifs mentionnant l'EC, source France Marché (Juin 2024) ou des termes associés (peut contenir des doublons) 6
Figure 3 : Classification des projets des opérateurs économiques par pilier de l'économie circulaire .. 9
Figure 4 : Classification des AO retenus dans l'étude sur le marché des travaux selon le niveau de pondération accordée au prix dans l'attribution du marché 11



Crédits & réalisation

Réalisation

Corinne Blanquart
Paul Vilain

Contact :

Pour toute question ou
demande d'information
complémentaire

paul.vilain@univ-eiffel.fr
chaire.ECMU@univ-eiffel.fr

Chaire
Economie circulaire
et métabolisme urbain

Métropole
du Grand Paris

Société
des Grands
Projets